



Appel à projets

« Santé vous bien à Brest »

*Prévention, éducation à la sante, promotion de la santé,
lien social, bien-être, cohésion, santé communautaire,*

Appel à projets 2026-2027

« Santé vous bien à Brest »

Prévention, éducation à la santé, promotion de la santé, lien social, Bien-être, cohésion, santé communautaire, participation des habitants, innovation sociale, pouvoir d’agir

L’Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et non pas simplement l’absence de maladie ou d’infirmité ». Agir sur la santé, c’est prendre en compte une multitude de déterminants, de manière individuelle et collective.

Vouloir une société en bonne santé nécessite d’agir conjointement dans de multiples domaines, qu’il s’agisse de la promotion et prévention santé, l’accès aux soins, l’alimentation, des transports, de l’habitat ou de la cohésion sociale, etc., et de construire des réponses avec les acteurs et les habitants du territoire.

Néanmoins, il existe de fortes disparités selon les territoires et les milieux sociaux, qui ne permettent pas à tout un chacun d’être en bonne santé selon la définition de l’OMS.

Aujourd’hui, le développement d’actions de prévention et d’éducation pour la santé au plus près des habitants et sur leurs lieux de vie demeure le principal moyen de lutte contre les inégalités sociales de santé.

C’est pourquoi la Ville de Brest et les partenaires du Contrat de Ville souhaitent apporter leur soutien à de nouvelles actions dans ce domaine par l’appel à projets « Santé vous bien à Brest ».

Il s’agit d’accompagner l’émergence et le renforcement de projets d’innovation sociale en promotion de la santé. Cette démarche s’inscrit dans le cadre de l’Atelier Santé Ville¹.

¹L’atelier santé ville (ASV) est le fruit d’une démarche territoriale visant à rapprocher les acteurs de la politique de la ville et les professionnels de la santé afin d’élaborer des programmes de santé adaptés au niveau local, avec notamment la participation des habitants. Les ASV doivent améliorer la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations des territoires de la politique de la ville, qu’elles soient menées par les institutions, le monde associatif ou les acteurs de santé du service public ou privé. Leur finalité est de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, en s’appuyant sur une dynamique partenariale.

1. Pourquoi cet appel à projet ?

Cet appel à projets a pour objectifs de :

- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé en favorisant l'accès aux personnes à la santé dans toutes ses dimensions.
- Favoriser les actions (prévention, réduction des risques, éducation à la santé...) qui impliquent une réelle participation des habitants à l'amélioration de leur santé.

2. Pour qui ?

Il s'adresse aux associations à but non lucratif, aux groupes ou particuliers présentant un projet supporté par une association ou une structure locale.

En cas de projet collectif, une association sera désignée par ses partenaires comme porteuse du projet.

3. Pour quels projets ?

Les dossiers pouvant répondre à l'appel à projet devront prendre en compte **l'un ou plusieurs des critères suivants** :

- Une inscription dans les priorités de santé relevées dans le cadre des diagnostics santé réalisés par quartier. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples n'excluant pas d'autres sujets non cités :
 - o L'augmentation de la sédentarité et la surconsommation des écrans
 - o Difficultés d'accès à une alimentation saine et précarité alimentaire : Pontanézen, Kérédern, Kérourien, Bellevue
 - o Santé mentale et isolement social notamment à Kérangoff et Pen Ar Creach
 - o Prévention et réduction des risques : alcool et autres drogues
 - o Prévention des addictions et cancers
 - o Santé dans le logement, environnement extérieur et tranquillité urbaine
 - o Accès aux soins notamment le bucco-dentaire
 - o Santé des femmes comme à Lambézellec
 - o Santé sexuelle, affective et relationnelle à Pontanézen, Kéréderm, Kérourien
- ⇒ Merci de vous rapprocher du chargé de projet référent dès que vous souhaitez déposer un dossier (cf. contact en fin de cahier des charges)
- Une inscription dans les priorités du projet de cohésion sociale de chaque quartier ou la feuille de route du Contrat de Ville 2024-2030
- Une démarche répondant à un constat ou un diagnostic
- Une prise en compte du milieu et des conditions de vie du public visé
- Une action qui s'inscrit de préférence dans la durée
- Un caractère innovant et/ou une démarche n'ayant pas été soutenue financièrement plus de 3 fois
- Une volonté :
 - o De co-construction entre différentes structures associatives ou institutionnelles.
 - o De mettre le public visé au cœur du projet en favorisant sa participation et en favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap ou en souffrance psychique
 - o D'apporter au public visé les moyens d'agir.
 - o D'intégrer les enjeux du développement durable.
 - Réduction des inégalités sociales entre les individus et les territoires.
 - Préservation de l'environnement naturel.
 - Préservation du patrimoine matériel et immatériel.
 - o D'une ouverture sur les notions de genre.

Une attention particulière sera portée aux projets prenant en compte :

- L'interculturalité

- Les publics jeunes et âgés
- Les personnes en situation de handicap
- Le soutien aux familles monoparentales
- Les personnes en situation d'isolement social
- Les proches aidants

Le territoire d'intervention est la Ville de Brest dans son ensemble. Néanmoins, une attention particulière sera portée aux projets à destination des habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville.

4. Quels soutiens de la ville ?

Le soutien de la Ville de Brest pourra se faire sous forme :

- D'un soutien financier ;
- D'un accompagnement dans le montage du projet (méthodologie de projet, mise en réseau avec des partenaires et/ou intervenants, rédaction de l'appel à projet...);
- D'une mise à disposition de matériel ou d'outils divers, sous réserve de disponibilité.

Pour 2026, l'enveloppe annuelle dédiée à cet appel à projets est de 52 000 € (dont une partie provenant du contrat de Ville de Brest Métropole pour les territoires prioritaires de la politique de la ville).

Le montant et la nature des aides attribuées aux projets retenus, seront fixés au cas par cas par un jury en tenant compte :

- De l'enveloppe générale affectée à cet appel à projets,
- De l'appréciation des besoins du projet,
- De la crédibilité et de la précision du budget présenté par le porteur.

5. Quelles contreparties ?

Un bilan du projet devra être rendu dans le mois qui suit la réalisation du projet. Ces bilans doivent intégrer la dimension genrée (nombre de femmes/nombre d'hommes).

Si l'action n'est pas terminée avant le 1^{er} mai 2027, un bilan partiel devra être communiqué en attendant le bilan définitif (à rendre au plus tard pour le 30 septembre 2027).

L'action devra être terminée au plus tard en octobre 2027.

Tout projet soutenu devra faire l'objet d'une publication sur le site participatif www.sante-brest.net (en cas de difficultés, le service promotion de la santé pourra vous accompagner dans cette démarche) et **indiquer que le projet est soutenu par la ville de Brest lors des diverses communications.**

6. Quelle sélection des projets ?

Le jury de l'appel à projets sera composé de personnes qualifiées des services de la ville, et pourra faire appel à des partenaires extérieurs.

- Le jury se réunira et émettra un avis sur chaque dossier reçu. La décision définitive d'attribution de la subvention, se fera par les élus lors du conseil municipal d'octobre 2026.

7. Quand et comment répondre à l'appel à projet ?

Calendrier de l'appel à projets

- Lancement: 1^{er} décembre 2025
- Clôture : **1^{er} mars 2026**

- Réunion du jury : juin 2026
- Résultats du jury et versement des subventions à l'issue du conseil municipal d'octobre 2026

Modalités de dépôt de la demande : Exclusivement en ligne

[Associations brestoises : demander une subvention | Brest métropole](#)

8. **Contacts**

L'équipe du service promotion de la santé se tient à votre disposition pour :

- Vous accompagner dans l'élaboration de votre projet
- Vous orienter vers le bon interlocuteur au sein des réseaux de partenaires et acteurs locaux
- Vous aider à identifier des pistes de financements

Un premier contact par mail est à privilégier : promotion-sante@mairie-brest.fr

Responsable du service : **Estelle BILLON**

Pour s'assurer que le projet développé correspond bien aux objectifs et priorités du quartier, vous pouvez prendre contact en amont du dépôt du projet avec la personne référente du territoire et/ou thématique.

Quartier	Référent	Thématique
Bellevue	Esther NOHE 02 98 00 84 88 esther.nohe@mairie-brest.fr	Vie affective et sexuelle Santé environnementale
Saint-Pierre	Lisa KERDEVEZ 02 98 00 84 86 Lisa.kerdevez@mairie-brest.fr	Addiction
Quatre-Moulins	Delphine GOUEZ 02 98 00 84 81 delphine.gouez@mairie-brest.fr	Alimentation saine et durable Bucco-dentaire
Lambazellec	Yvon LE ROUX 02 98 00 84 82 yvon.le-roux1@mairie-brest.fr	Activité physique adaptée Lundis de la santé
Europe	Roxane BOIVINEAU 02 98 00 84 85 roxane.boivineau@mairie-brest.fr	Santé Mentale
Autre territoire	Secretariat 02 98 00 84 80 promotion-sante@mairie-brest.fr	Autre thématique